

L'idée de logique naturelle

Autor(en): **Borel, Marie-Jeanne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **29 (1979)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-381154>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'IDÉE DE LOGIQUE NATURELLE

MARIE-JEANNE BOREL

1. *Introduction*

L'usage explicite et systématique du terme de *logique naturelle* dans l'étude du langage et du discours appartient à l'histoire récente. C'est en effet depuis une quinzaine d'années seulement que l'on fait appel aux contenus que ce terme recouvre, mais en fonction de projets théoriques qui peuvent être assez différents les uns des autres.

Toutefois, le terme existait avant que des recherches empiriques portant sur l'activité symbolique et cognitive s'efforcent de lui attribuer un contenu conceptuellement structuré. On le trouve mentionné dans les dictionnaires de philosophie par exemple¹. Il y est défini en marge des divisions traditionnelles de la logique, à côté de ces disciplines constituées de longue date que sont la logique formelle et la logique matérielle ou appliquée. Distinguée ainsi de ce qu'on a appelé la «logique générale» qui porte sur des questions de validité, la logique naturelle est censée regrouper tout un ensemble assez disparate de phénomènes. Ceux-ci sont caractérisés globalement par leur appartenance à l'ordre des *faits* et non pas du droit; ils renvoient à l'activité de la pensée, à son mouvement effectif, et non pas seulement à ses normes internes. Le contenu de cette catégorie est décrit de façon vague cependant. Tantôt on y perçoit un mixte de raison et d'intuition, ou de déraison, de vrai et de faux. Tantôt on conçoit ce contenu comme s'il était l'«autre» de la logique au sens strict. Cette dernière, en établissant la règle de la connaissance exacte, laisse en effet un résidu qui échappe à ce qu'elle est à même de contrôler: la logique des sentiments ou du cœur, la logique de l'enfant, celle du sauvage...

Aussi floue soit-elle, l'existence d'une telle catégorie n'est pas sans présenter un intérêt heuristique. En particulier, elle permet de structurer l'ensemble des phénomènes susceptibles d'être envisagés d'un point de vue logique d'une autre manière que ne le font les divisions traditionnelles.

En première analyse, cette différence tient en deux points. L'idée de logique naturelle permet tout d'abord d'élargir les limites du domaine des phénomènes d'ordre logique. A côté des modes de pensée qui font l'objet des méthodologies du savoir scientifique, dont la logique contribue à

¹ Le terme est mentionné en particulier dans le *Vocabulaire* de Lalande, sixième édition, 1950, p. 574, dans la rubrique «Logique» comme «manière de raisonner telle qu'elle s'exerce en fait».

contrôler la visée d'exactitude et d'objectivité, il existe d'autres domaines de l'activité, ou d'autres niveaux où des connaissances s'élaborent et s'utilisent. Ces connaissances sont immédiatement impliquées dans la vie quotidienne et elles fonctionnent de manière diversifiée dans divers secteurs de l'expérience sociale, politique, culturelle, etc.

En second lieu, l'idée de logique naturelle introduit un point de vue spécifique sur le jeu des règles ou des normes de la pensée et du discours. Dans l'optique de la logique formelle, l'activité rationnelle est saisie dans ses résultats, et ceux-ci sont évalués dans leur structure interne. Or le point de vue de la logique naturelle, non content de laisser une place à l'étude d'autres structures que celles de la connaissance exacte, fait rapporter ces structures à leurs différents usages et conduit par là à s'interroger sur leur signification² dans les domaines variés de l'expérience.

On sait par exemple qu'il est faux, du point de vue de la connaissance physique, de mettre généralement en rapport le poids et la taille d'un objet. Pourtant bien des inférences « naïves » sont fondées sur de telles corrélations, car elles sont adéquates aux fins de certaines activités. Elles suffisent à l'action et l'on s'aperçoit alors que les modalités de celle-ci, même formelles, ne sont indépendantes ni de ses objectifs ni de ses objets.

L'idée de logique naturelle permet ainsi d'envisager les formes de l'activité dans leur usage, mais aussi dans leur construction et leur évolution, à condition de ne pas attribuer à ces différentes formes une substance séparée³, une transcendance par rapport à cette totalité concrète qu'est une activité là où elle s'exerce. De manière plus générale, c'est à l'existence d'une *pluralité* de formes réglant des espèces ou des niveaux variés d'activités que se trouve d'abord confrontée la recherche. D'autre part, on est conduit à admettre la *relativité* de ces organisations. Cette relativité est d'ailleurs double, car elle est déjà celle d'une forme par rapport à une autre forme possible de la même réalité. Mais elle est aussi celle d'une forme par rapport à la réalité qu'elle sert à régler.

On se souviendra par exemple qu'Aristote ne donne pas de l'opération de *négation* la même analyse que Leibniz ou la logique moderne⁴. De ces deux systèmes, l'un est-il plus « vrai » que l'autre, ou meilleur, plus définitif ou plus « universel » ? Une réponse à cette question supposerait qu'on sache d'abord si, dans chaque cas, on prend pour thème d'étude le même domaine de l'expérience, et si on a en vue les mêmes objectifs théoriques.

² La signification résulte de l'intégration d'un élément dans une totalité *vécue*.

³ G. G. GRANGER, *Essai d'une philosophie du style*, Paris, A. Colin, 1968, p. 11.

⁴ La négation aristotélicienne n'obéit en particulier pas à la règle d'*obversion* qui sera largement acceptée par la suite. Elle fait considérer comme valide la transformation d'une proposition négative en une affirmative, soit: "S n'est pas non-P" ↔ "S est P", et "S n'est pas P" ↔ "S est non-P". cf. L. FREY, « Consécution et implication », à paraître en 1979 dans les *Etudes d'Epistémologie génétique*.

2. Logique

Qu'est-ce qu'une logique? Nous conviendrons d'appeler logique tout ensemble de règles organisant des activités de pensée ou de discours. Il est possible de caractériser ces règles par leur fonction. D'une part, elles assurent à l'activité la possibilité de *progresser* en utilisant des informations pour en produire d'autres, tout en rendant raison de cette production. Les règles concerneront donc des relations d'inférence ou d'« illation », dont l'implication classique est une espèce. D'autre part, ces règles garantissent à l'activité une *limitation* de son champ. Les règles concerneront maintenant des relations d'opposition et, parmi elles, la forme classique de la relation de contradiction. Autrement dit, grâce à l'existence de ces règles, toute démarche progressive n'est pas possible.

Prise en ce sens, une logique est un aspect des comportements cognitifs et symboliques, c'est-à-dire la possibilité formelle de leur déploiement en fonction d'une organisation interne, laquelle peut être donnée, ou seulement projetée. Et cette définition est assez large pour ne pas faire préjuger d'un type d'organisation plutôt que d'un autre. La logique formelle moderne, base très abstraite de la pensée mathématique, est un cas particulier de ces organisations.

Comme aspect de l'activité, une logique peut alors être envisagée sous la forme d'un ensemble bien déterminé d'éléments *combinables* entre eux, de telle sorte qu'il soit toujours possible de décider quelles sont les combinaisons admises et quelles sont les combinaisons exclues. On représente par là au niveau théorique la forme sous laquelle peut s'exercer une fonction de contrôle. Toutefois tout ensemble combinatoire n'est pas une logique, par exemple un programme exécutable par une machine. Aux fonctions liées à l'idée de logique, il convient d'adjoindre une propriété supplémentaire, qui est essentielle. Elle est celle qui caractérise toute organisation *normative*.

Une norme est toujours bi-face: elle possède ce qu'on peut appeler pour simplifier un « côté objet » et un « côté sujet ». Lorsque quelqu'un dit de l'occurrence d'un événement, ou de l'exécution d'une action qu'il est normal que les choses se passent ainsi, qu'elles ne peuvent être autrement, c'est à un ensemble organisé d'événements ou d'actions possibles que référence est faite. Et ayant à formuler la raison d'un tel effet, on expliciterait une combinaison d'éléments logiques antécédents. Un événement singulier prend ainsi sens en s'assimilant à une forme qui lui pré-existe et en vertu de laquelle il devient possible. Et cette forme est dotée d'une certaine objectivité dans la mesure même où on peut s'y référer. Mais simultanément, si un événement peut prendre sens dans un tel rapport, c'est que la structure grâce à laquelle s'opère l'assimilation a *valeur* de règle pour l'expérience. C'est la structure maintenant qui signifie pour un sujet impliqué par sa

valeur, lequel la reconnaît ou la vit comme telle. Autrement dit, une organisation normative est toujours à la fois objectivée et vécue, intériorisée.

Une dernière précision doit être ajoutée à cette caractérisation de la notion de logique. Ce qui a été dit jusqu'ici de la fonction et de la signification d'une logique concerne l'aspect normatif des activités de pensée et de discours, supposant organisation et conscience. Mais l'organisation en tant que telle — comme par ailleurs sa fonction et sa signification — peut être objet de connaissance. Le terme de logique prend alors deux sens, car il peut désigner soit l'*objet* de la connaissance, soit la *connaissance* de cet objet. Une logique est certes un aspect de l'activité, mais c'est aussi une théorie. Dans l'histoire des sciences, c'est cette seconde acception qui prévaut dans des expressions comme «logique d'Aristote», «logique médiévale», «logique formelle», etc.

La distinction est d'importance. Ainsi par exemple, le terme de «logique mathématique» est équivoque de ce point de vue. Le prédicat contenu dans cette expression décrit-il en effet une propriété de la théorie développée «*more mathematico*», ou une propriété de son objet, la pensée mathématique? Il se trouve que la logique moderne est à la fois théorie de la logique des mathématiques, et formulée de façon mathématique (formalisée), donc homogène à son objet. Or il s'agit d'un cas très particulier à l'opposé duquel se situeraient des théories logiques non-mathématisées, et dont l'objet ne serait pas la pensée mathématique. C'est le cas de la logique naturelle. Dans l'état actuel des connaissances, sa théorie est à la recherche d'une formulation exacte et objective. Ses concepts sont en voie de construction concernant des domaines beaucoup plus divers que ne l'est celui du raisonnement déductif au sens strict. Visant à saisir des processus, elle rencontre des formes d'activités cognitives ou symboliques moins élaborées que ne l'est la pensée mathématique, ou tout simplement différentes.

3. *Logique naturelle*

Une brève présentation de trois tentatives de logique naturelle servira à mieux cerner le contenu de cette notion. Elles touchent respectivement à la sémantique linguistique, à la logique formelle et à la psychologie cognitive.

Dans un article bien connu⁵ le linguiste américain G. Lakoff introduit le terme de «natural logic» pour caractériser une entreprise qu'il formule ainsi. Il s'agit de décrire «la <forme logique> des phrases» d'une langue d'usage, avec pour but «d'exprimer tous les concepts susceptibles d'être

⁵ G. LAKOFF, «Linguistics and natural Logic», *Synthèse*, 22, 1970-1971, pp. 151-271 (traduction française, Klincksieck, 1977).

exprimés dans la langue naturelle, de caractériser toutes les inférences valides qui peuvent être faites dans la langue naturelle, de manière compatible avec une description adéquate de toutes les langues naturelles». Une logique représentera donc les propriétés sémantiques générales des langues. Lakoff trouve un modèle de celle-ci dans la logique existante, qu'il convient d'entendre et de remanier à des fins linguistiques⁶. Visant l'étude de la langue tout en faisant appel de façon explicite aux logiques déjà constituées, le linguiste postule une certaine similitude, du point de vue formel, entre la sémantique linguistique et la sémantique logique.

Dans l'optique de Lakoff, le projet d'une logique naturelle s'oppose à l'intention des logiciens proprement dits. Une préoccupation empirique — étudier des faits de langue — distingue son entreprise de la logique qu'il voit davantage soucieuse de simplicité et d'élégance que d'observation minutieuse. Est «naturel» donc pour lui ce qui se veut description plutôt que construction: le logicien fabrique, trafique, compose un objet factice. Dans leur concrétude, les faits de langue sont beaucoup plus riches et complexes que ne peut l'être toute reconstruction artificielle.

L'intérêt du projet de Lakoff tient plus à la finesse de ses constatations qu'à ses idées systématiques. Car un tel projet n'est pas dépourvu d'ambiguïté. Formulons-la dans des termes que nous empruntons au logicien Quine⁷. Pour lui en effet, la logique n'est pas autre chose qu'«une grammaire artificielle destinée à assigner aux fonctions de vérité une place fondamentale parmi ses constructions». «La logique est l'étude systématique des *vérités* logiques» (nous soulignons). On s'en souvient, le projet de Lakoff concerne les phrases, éléments d'une langue. Or une langue est-elle concernée par la vérité? Quine dira que la grammaire d'une langue ne contient pas le prédicat «est vrai»; aucune phrase n'est vraie, car c'est la réalité qui leur donne cette valeur⁸. Ainsi, si la logique est essentiellement concernée par la vérité des énoncés, une grammaire de phrases, elle, ne peut l'être. Et comme le dit encore Quine, la réalité, c'est «une autre affaire»: elle concerne la langue non pas comme l'instrument de la parole, pris en lui-même, mais la langue en tant qu'elle est effectivement utilisée pour *parler du monde*. Une phrase a un sens dans le système d'une langue, mais elle n'a de signification que dans et pour une activité.

Or quelle est, dans l'expérience humaine, l'activité qui est concernée par la vérité et, en particulier, la vérité formelle (validité)? C'est l'activité de dis-

⁶ Lakoff utilise tantôt des expressions de la logique classique des prédicats pour traiter des phénomènes de co-référence, tantôt il fait appel à la sémantique des «modèles» ou des «mondes possibles» pour traiter de notions intensionnelles comme la croyance, ou contextuelles comme la présupposition.

⁷ W. V. O. QUINE, *Philosophy of Logic*. New Jersey, Prentice Hall Inc., 1970.

⁸ « No sentence is true but reality makes it so », p. 10.

cours et, spécifiquement, celle qui est mue par une intention de connaissance exacte et objective des choses. Expliciter les conditions dans lesquelles un énoncé prend une valeur de vérité n'a de signification que dans un tel projet, projet pour lequel l'existence d'une langue est condition nécessaire, certes, mais non suffisante. Autrement dit, la logique naturelle de Lakoff s'obscurcit lorsqu'elle est rapportée à son objet: s'agit-il de langue ou de discours? Le postulat qui admet une similitude entre structures sémantiques profondes de la langue et sémantique logique s'avère être une réduction des propriétés des langues d'usage aux conditions formelles de possibilité du discours scientifique, donc une confusion des genres.

Pourquoi en effet postuler ces universaux-là plutôt que d'autres? La langue mise en acte dans des pratiques ou des expériences tournées vers le monde ou vers l'intériorité permet bien d'autres discours, qui n'ont pas nécessairement le vrai pour fin. Pour Aristote, c'est l'argumentation et la dialectique qui concernent au premier chef les affaires humaines vouées à la vraisemblance, à l'opinion, et à la délibération au sujet de ce qui est communément admis.

Une autre conception de la logique naturelle va prendre pour objet précisément ce résidu que le postulat de Lakoff abandonne à son sort. C'est celle du logicien allemand P. Lorenzen⁹. A l'inverse de la tentative de fonder les structures sémantiques des langues naturelles sur des structures logiques qui sont, en dernière analyse, celles du discours véridictif, Lorenzen va tenter de fonder les structures logiques du discours véridictif¹⁰ sur des règles qui n'ont rien à voir avec le vrai et le faux, car il s'agit justement des règles de la dialectique argumentative.

Dans ce cadre, énoncer une proposition comme vraie n'est plus lui assigner de l'extérieur une valeur de vérité, mais c'est «l'énoncer au cours d'un dialogue. C'est en tous cas faire un acte qui s'accompagne d'un procédé permettant de décider s'il est légitime ou non» (1967). Il s'agit d'une conception opératoire de la logique, pour laquelle raisonner n'est pas déduire — enchaîner des implications ou des équivalences — mais accepter ou refuser des assertions tout en explicitant la norme qui règle l'échange. On a ainsi un «jeu dialogique» ramenant la notion de vérité à une notion plus naturelle d'acceptabilité, qui peut être appliquée en général aux notions logiques habituellement définies par des conditions de vérité. Et la règle du jeu a son origine dans des activités argumentatives élémentaires, telles qu'on peut les observer dans la vie quotidienne.

La notion de logique naturelle s'est enrichie. S'opposant au caractère artificiel de certaines constructions, elle contient maintenant l'idée d'une

⁹ P. LORENZEN, *Métamathématique*, Trad. française Gauthier-Villars, Mouton, 1967, et *Normative Logic and Ethics*, Mannheim, Zurich, 1969.

¹⁰ L'intention générale de Lorenzen est de fournir un fondement constructiviste aux mathématiques, à l'opposé des constructions artificielles des formalistes.

origine à trouver dans des activités humaines plus élémentaires et spontanées. Elle s'est aussi précisée en évitant l'ambiguïté décelée chez Lakoff. De plus, Lorenzen se soucie lui aussi de descriptions concrètes: il s'agit de partir de dialogues réels pour en dégager les règles. Et ce faisant, on retiendra des activités concrètes de langage un trait qui les caractérise et qui est de ne rien présupposer sur la vérité des énoncés, leur certitude étant généralement fondée sur un consensus d'ordre pratique¹¹.

Certes, la procédure qui consiste à faire reposer la signification des notions logiques sur des structures proches de l'argumentation quotidienne est plus « naturelle » que de les définir comme une combinaison de vérité et de fausseté. Ainsi par exemple, lorsqu'un « proposant » affirme que « p et q » est vrai, son « opposant » pourra mettre en cause soit la vérité de p, soit celle de q; le proposant aura donc à construire chaque élément mis en cause, pour argumenter ce qu'il a affirmé. Toutefois, la finalité de l'entreprise de Lorenzen reste une définition des notions logiques habituelles¹². Une conjonction comme *et* doit conserver la propriété de commutativité qui, elle, n'est pas naturelle. Dans le discours quotidien, « je suis venu et j'ai vu » n'est normalement pas équivalent à « j'ai vu et je suis venu »; ces énoncés ne sont pas vrais dans les mêmes conditions. Le caractère naturel de la logique de Lorenzen est donc tout relatif: on ne sort pas du domaine de la logique spécifique à l'activité mathématique.

Autrement dit, les normes du jeu dialogique qui sous-tend la preuve des vérités logiques sont aussi artificielles que l'est cette logique même, par rapport à d'autres normes qui seraient celles des dialogues spontanés. Leur établissement suppose une intervention du logicien qui tourne son regard analytique vers un type particulier de pensée et de discours. Ce discours, celui, rationnel, des mathématiques, suppose une situation d'échange dans lequel chacun des participants du dialogue a renoncé à ses préjugés (« has overcome his subjectivity », *op. cit.*, p. 82).

Les idées développées par J. Piaget¹³ sur la logique naturelle¹⁴ permettent de dépasser une difficulté liée aux deux conceptions précédentes et qui, pour nous, tient à une certaine idéalisation de ce qui peut être dit « naturel »: langue naturelle, argumentation spontanée, langage ordinaire, etc. Opposées en bloc à l'artifice des constructions de logiciens, ces notions

¹¹ « The truth of sentences always has to be a human accomplishment, an achievement of persons ». *Normative Logic and Ethics*, p. 82.

¹² H. LAUENER, « Sémantique et méthode constructiviste ». *Logique et Analyse*, 82-83, pp. 205-235.

¹³ J. PIAGET et al., *Logique et connaissance scientifique*. Paris, Gallimard, 1967, pp. 386 sqq, 395 sqq, 1139 sqq.

¹⁴ M.-J. BOREL, *Discours de la logique et logique du discours*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1978, II^e partie, §§ 3.2, 3.4.

ont en réalité les vertus de l'auberge espagnole: on y trouve ce qu'on y apporte. On y trouve les règles de la connaissance exacte, les règles du vrai et du faux chez Lakoff, mais le discours peut avoir d'autres lois. On y trouve des jeux primitifs de dialogue chez Lorenzen, mais la science naît-elle «sans autre» de l'argumentation quotidienne, même sans préjugés? Inversement, l'argumentation se laisse-t-elle réduire à un échange où les partenaires s'entendent angéliquement sur les règles d'un compromis possible?

En affrontant empiriquement la pensée naturelle sous l'aspect d'actions qui sont exécutées par des sujets dans des conditions déterminées et variables, et qui forment système, Piaget prend pour objet la diversité des systèmes possibles d'action, et la spécificité de chacun. De ce point de vue, toute forme de pensée est naturelle, y compris les constructions des logiciens. Car qu'il s'agisse de «la logique inhérente à la pensée consciente spontanée» (p. 392) ou de théories logiques entièrement élaborées et symbolisées, leur point commun est de «se présenter à la conscience du sujet comme comportant un aspect normatif» (p. 380). Un «sentiment de nécessité», quel que soit le niveau où il apparaît, est l'indice de l'existence d'un réglage de l'activité. Ce qui distingue alors l'activité du logicien de celle de l'homme de la rue, ce sont des niveaux différents d'abstraction ou de réflexion constructrice, qui dépendent des conditions dans lesquelles l'activité s'exerce et de ses objectifs. De plus, le premier prend la norme d'un ensemble d'activités comme objet d'analyse, tandis que le second ne prendra conscience du contenu de cette norme que lorsque son action échoue, ou qu'il projette d'en augmenter l'efficacité.

Même si Piaget s'est surtout attaché à l'aspect rationnel des activités intellectuelles et à la pensée formelle proprement dite, le point de vue génétique qu'il adopte a une portée plus large. Il permet d'envisager les connaissances non seulement dans la diversité de leurs structures et de leurs étages, mais aussi dans leur relativité réciproque. Une connaissance est un état isolable dans un processus; et elle l'est d'autant mieux qu'elle atteint un niveau de structuration suffisant pour que, devenue objective, elle puisse être prise pour thème de réflexion et de reconstruction ultérieure. Une connaissance est le résultat d'une construction qui tend à l'opposer à des états de moindre connaissance, ou à des formes d'activité dont la fonction n'est pas la connaissance.

Enfin, envisageant la psycho-génèse des notions logico-mathématiques, on peut, avec Piaget, voir celles-ci s'enraciner dans les formes les plus élémentaires des actions matérielles sur les objets. Déjà présentes dans les déplacements moteurs du petit enfant, ou dans sa capacité à rechercher un objet absent du champ de sa perception, elles vont se structurer ensuite au niveau mental et constituer les conditions formelles les plus générales de l'objectivité des élaborations intellectuelles. Et si tel n'était pas le cas — et

nous paraphrasons une remarque que fait Piaget dans son autobiographie — on ne comprendrait pas comment il est possible d'envoyer un satellite autour de la Lune.

4. Conclusion

Là réside en dernier ressort l'objet d'une logique naturelle dont la conception ne devrait rendre impensable ni le discours scientifique ni le discours non-scientifique, quel qu'il soit. Il s'agit de mettre en évidence les systèmes d'opérations par lesquels les sujets produisent des connaissances ou toute autre représentation, et font signifier leur activité en élaborant les instruments qui *valident* ce qu'ils font. Et cette validation n'est jamais ultime, ni universelle: elle varie selon les niveaux de connaissance, les types d'activité; elle varie aussi selon les critères que le sujet retient pour pertinents compte tenu de la signification revêtue par une activité dans une expérience plus globale.

Ainsi, les formes qui valident l'action différeront selon les secteurs où elle s'exerce. Dans le domaine des discours, la norme rationnelle d'une activité intellectuelle de type philosophique diffère de celle d'une activité scientifique. La première vise une interprétation des significations produites par l'activité humaine, cherchant à leur restituer, dans le même mouvement, cohérence et valeur du point de vue d'un projet totalisant qui interpelle celui qui s'en saisit. La seconde, visant une généralisation de l'expérience, construit des objets dont le propre est d'être dépouillé de ces investissements subjectifs qui singularisent et valorisent à la fois les contenus rencontrés. L'une et l'autre se distinguent encore de toutes les formes d'interaction dans lesquelles des intérêts sont enjeu de luttes, et où des consensus sont utilisés davantage pour exclure que pour intégrer. Elles se distinguent enfin de tous ces discours éclatés, a-normaux, par lesquels l'individu signale l'impossibilité dans laquelle il se trouve de ré-intégrer la diversité de son expérience, de s'identifier à et dans un projet d'action qui donnerait à celle-ci sens et valeur.

Mais toute pensée n'est-elle pas, dans son devenir même, constituée de procédures interprétatives, objectivantes, tout en étant vouée au conflit et à l'éclatement? La logique naturelle comme connaissance des significations humaines ne peut saisir celles-ci dans leur aspect normatif sans, d'abord, les interpréter. Mais les interpréter c'est les éprouver. Pour les connaître, il faut opérer une « décentration » par rapport à cette première attitude, et se saisir de la norme comme d'un fait, d'un certain point de vue, sous un aspect qui exclut toute autre perspective. Or la possibilité d'une autre mise en perspective réapparaît dans le conflit des opinions, et avec la résistance que le réel oppose à l'investigation.